

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 40 (1895)  
**Heft:** 11

**Vereinsnachrichten:** Société des officiers de la Confédération suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

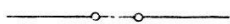
1. La méthode aseptique peut être employée au poste de secours aussi bien que toute autre.

2. Elle nous permet de livrer dans un état aseptique à la place de pansement principal un grand nombre de blessures, surtout de blessures par armes à feu.

3. Il serait à désirer que, vu la consommation plus forte en matériel, il soit remis en campagne à chaque soldat le matériel occlusif aseptique nécessaire dans une enveloppe appropriée.

4. Ce pansement, renfermé pour le mieux dans une petite boîte en tôle, doit être suffisant pour recouvrir les orifices d'entrée et de sortie des blessures par armes à feu simples.

5. Par suite de l'introduction de la méthode aseptique au poste de secours, l'activité chirurgicale sera réduite à un minimum.



### **Société des officiers de la Confédération suisse.**



*Assemblée générale de la Section vaudoise le 10 novembre,  
à Chillon.*

Cent soixante-dix à cent quatre-vingts officiers ont pris part, cette année, à l'assemblée générale de la Section vaudoise des officiers, à Chillon. Elle n'a duré qu'un seul jour. Vu les manœuvres d'automne, il a paru préférable au comité de ne pas organiser une assemblée-reconnaissance, comme ces dernières années, et cette décision paraît avoir rencontré l'assentiment unanime.

La journée a débuté par une aimable et cordiale réception de nos camarades de Montreux, dans la salle des fêtes du Grand Hôtel, à Territet. Pendant que chacun se restaure et déguste un excellent vin d'honneur, M. le major Dufour souhaite la bienvenue aux arrivants.

A dix heures et demie, la séance est ouverte dans la salle des Chevaliers, au château de Chillon. M. le lieutenant-colonel de Meuron préside. Il donne lecture du rapport suivant sur la marche de la Société pendant l'exercice écoulé :

Messieurs les officiers,

« L'art. 5 de nos statuts prescrit à votre comité de présenter à l'assemblée générale annuelle un court rapport sur la

marche de la Société pendant l'année écoulée. En exécution de cette prescription, le comité a l'honneur de vous adresser le rapport suivant.

» Depuis l'assemblée générale que nous avons eue à Yverdon, en septembre 1894, laquelle avait été précédée d'une reconnaissance à Sainte-Croix, et a coïncidé avec les courses de chevaux organisées par la Société de cavalerie, nos diverses sous-sections ont pris leurs quartiers d'hiver. Elles ont procédé à la nomination de leurs comités et à l'organisation de leur activité. Des conférences sur divers sujets militaires, des cours d'équitation, des excursions aux fortifications du Saint-Gothard et de Saint Maurice, enfin des tirs au fusil d'ordonnance et au revolver ont occupé les sous-sections et justifié les subsides qui leur ont été alloués par la caisse cantonale. Signalons parmi les tirs, l'intéressante expérience faite le 22 février 1895 sur le plateau de la Gitaz par la sous-section de Sainte-Croix, qui a tiré avec le fusil nouveau modèle contre des parapets de neige afin d'étudier leur valeur tactique comme abri contre le feu de l'infanterie. Votre comité tient à la disposition de ceux de MM. les officiers que la question pourrait intéresser la copie du rapport que la sous-section de Sainte-Croix a adressé à ce sujet à M. le colonel Veillon, instructeur du tir de l'infanterie.

» Seuls, les travaux de concours restent peu en faveur. Le nombre n'en augmente pas. Cette année, nous n'en avons reçu que 3. Votre comité a peine à s'expliquer le peu d'intérêt que les sujets proposés paraissent présenter. Il y a évidemment dans leur choix, ainsi que dans le système même des concours, quelque chose de défectueux. Votre comité ne voit pas nettement toutefois quelles sont les améliorations à apporter et il serait reconnaissant à MM. les officiers, ainsi qu'aux sous-sections, de bien vouloir lui signaler leurs observations et remarques à ce sujet.

» Le 23 février 1892 eut lieu, au buffet de la gare à Lausanne, l'assemblée annuelle des délégués dans laquelle furent traitées diverses questions administratives parmi lesquelles nous nous bornerons à citer l'autorisation donnée au comité de répartir au mieux entre les sous-sections qui en feraient la demande avant le 15 novembre le chiffre porté au budget comme subside et cela même inégalement, en tenant compte des circonstances particulières à chaque section

» Peu de temps après l'assemblée des délégués, soit le 9 mars 1895, une sous-section de la Société était fondée à Nyon par une trentaine d'officiers. Elle inaugurerait le mois suivant son activité par une séance avec conférence. Nous adressons à nos camarades de Nyon nos félicitations et nos bons vœux pour l'avenir de leur sous-section.

» Nous avons reçu au commencement de juin une aimable invitation de nos camarades du Valais à participer à une reconnaissance dans les Alpes vaudoises et valaisannes (secteur Haut de Cry-Wildhorn). Notre comité, qui y a été représenté par l'un de ses membres, a été heureux d'exprimer à nos camarades du Valais le plaisir qu'il a d'entretenir avec eux des relations de bon voisinage et son désir de les continuer.

» A fin juin et commencement de juillet a eu lieu à Bâle la réunion de la Société fédérale des officiers. La Section vaudoise y a été représentée par 18 officiers, dont 13 délégués. La réunion, fort bien organisée, consacrée à la fois au travail et au plaisir, a admirablement réussi à tous égards et tous les participants en garderont un excellent souvenir,

» Les principales décisions prises par l'assemblée des délégués furent les suivantes :

» 1<sup>o</sup> Saint-Gall a été désigné comme section centrale pour la prochaine période triennale.

» 2<sup>o</sup> Un don de 1000 fr. a été voté en faveur du monument Herzog.

» 3<sup>o</sup> Une subvention de 200 fr. a été votée en faveur de la Section valaisanne pour les reconnaissances des passages aboutissant en Valais et aux fortifications de Saint-Maurice.

» 4<sup>o</sup> La proposition du Comité central relative à la fondation d'une caisse de pension pour les membres du corps d'instruction fut admise en principe, la question devant toutefois revenir devant l'assemblée des délégués avec proposition ferme et chiffres à l'appui, lorsque le Comité central aura procédé à une étude complète.

» Peu après la réunion de Bâle, les manœuvres du 1<sup>er</sup> corps d'armée venaient absorber entièrement le temps de MM. les officiers et interrompre pour plusieurs semaines les séances de votre comité.

» Au lendemain de ces manœuvres, les officiers vaudois et l'armée suisse tout entière apprenaient, non sans surprise, la subite disparition de M. le colonel Feiss, chef de l'arme de

l'infanterie, que nous avons vu peu de jours auparavant, plein de santé et de vie, assister à nos manœuvres. Votre comité s'est fait représenter à ses obsèques par une délégation et a tenu à affirmer, par l'envoi d'une couronne, le respectueux attachement des officiers vaudois pour le défunt.

» Usant enfin des pleins-pouvoirs qui lui ont été donnés dans la dernière assemblée des délégués et pour se conformer aux statuts, le comité a décidé de convoquer l'assemblée générale de ce jour. L'empressement avec lequel il a été répondu à son appel l'a complètement rassuré sur les craintes qu'il a pu avoir au début quant à la réussite de cette journée.

» Si nous ajoutons aux renseignements qui précèdent que la Section vaudoise se compose actuellement de 9 sections, représentant 8 districts, et que le chiffre de ses membres dépasse actuellement 700, nous aurons terminé notre tâche et satisfait au vœu des statuts. Nous n'avons d'ailleurs pas de conclusion à formuler, les résolutions auxquelles peut donner lieu la gestion du comité étant du ressort de la prochaine assemblée des délégués.

» Lausanne, le 9 novembre 1895. »

*Pour le Comité :*

Le président,

A. DE MEURON, lieut.-colonel.

Ce rapport est adopté sans observation.

L'ordre du jour porte une conférence de M. le colonel P. Isler, instructeur d'arrondissement, sur l'infanterie de la 1<sup>re</sup> division aux manœuvres d'automne. Nous réservons pour notre livraison de décembre le compte-rendu de cette conférence qui a été suivie avec le plus grand intérêt et est de nature à faire réfléchir les officiers d'infanterie sur leurs devoirs et les progrès qu'il leur reste à rechercher.

Le jury pour les travaux du concours écrit était composé de : MM. le lieutenant-colonel Nicolet, instructeur de 1<sup>re</sup> classe, le major d'infanterie Bornand, et le major d'artillerie Ruffieux. En l'absence de M. le lieutenant-colonel Nicolet, empêché, MM. Bornand et Ruffieux rapportent sur les deux travaux présentés.

Le premier de ces travaux a pour motto : *Utile et agréable*. Il traite de la *campagne de Russie*, et est disposé de manière

à former la matière de deux conférences à donner dans nos soirées d'officiers. La première partie résume les opérations de la Grande-Armée, dès le passage du Niemen à la prise de Moscou ; la deuxième partie expose la retraite, dès le départ de Moscou au Niemen. Le travail est accompagné de deux grandes murales de l'Europe.

Dans sa préface, l'auteur déclare qu'il a surtout en vue d'encourager les officiers, en particulier les jeunes officiers, à profiter davantage de l'occasion de s'instruire qui leur est donnée par l'organisation des concours.

M. le major Bornand, tout en constatant que le travail est sérieux et fait preuve d'une étude consciencieuse, fait une réserve quant au choix du sujet. En demandant aux concurrents de traiter un sujet d'histoire militaire, la Société des officiers n'entend pas parler du récit d'une longue campagne exigeant une discussion politique autant que militaire. Elle désire, au contraire, des sujets plus limités, se restreignant aux opérations purement militaires, de manière à ce que l'officier développe ses connaissances techniques. Il vaut mieux se borner à de l'histoire militaire, en laissant de côté l'histoire générale.

Le jury propose pour ce travail un prix de 100 francs.

M. le major Ruffieux rapporte sur le second travail présenté. Il traite des : *Colonnes de parc actuelles et futures* et a pour motto cette déclaration du prince de Hohenlohe : « Le renouvellement des munitions en temps opportun est une question vitale... »

Dans une première partie, l'auteur fait l'historique des colonnes de parc jusqu'à nos jours. Il remémore à ce propos l'organisation légale de 1874, et constate que les tâches multiples imposées aux colonnes de parc divisionnaires de la loi de 1874 sont difficiles à concilier avec le court temps de l'instruction.

Depuis 1890, le Département militaire prépare les modifications nécessaires. Par ordonnance du 10 novembre 1891, il a prévu 4 parcs de corps et 4 parcs divisionnaires. Mais cette mesure transitoire n'a pas tardé à être reconnue impraticable, et une nouvelle ordonnance de décembre 1894 a attribué tout le parc au corps d'armée, à raison de 4 colonnes par corps. Enfin le projet de loi d'organisation nouvelle prévoit encore une modification : il crée le parc de corps à 3 compagnies.



Dans une II<sup>e</sup> partie, l'auteur étudie l'organisation du parc à l'étranger, puis il revient à la Suisse pour exposer les principes désirables.

Il estime d'abord que dans les batailles à venir, l'artillerie aura besoin de plus de munition que l'infanterie. Toutes les batteries devront entrer en ligne simultanément, tandis que l'infanterie entre au feu par fraction.

Il faut donc une réglementation plus complète des parcs, notamment en ce qui concerne les parcs de dépôt (3<sup>e</sup> échelon), le nombre des hommes à lui affecter, les attelages. Notre pays est pauvre en chevaux. Les réquisitions pour le parc du dépôt suffiraient-elles ? Il est permis d'en douter. Dans tous les cas, il serait bon de créer une deuxième compagnie de remonte.

Le matériel laisse à désirer aussi. Il doit être solide, mais dans un pays comme le nôtre, il doit aussi être léger. Or ce n'est pas le cas de nos voitures à munitions qui sont loin d'être mobiles. Il ne faut pas que nos batteries soient obligées de régler leur allure sur celle de ses lourdes voitures. Il faut alléger ce matériel à tout prix.

La mobilité des colonnes de parc peut être obtenue aussi par la suppression des voitures accessoires qui peuvent être laissées avec avantage à un parc d'armée.

Au point de vue du personnel, la future loi devrait songer à la nécessité de bons cadres. Les officiers, en partie du moins, devraient être pris dans l'élite. Les sous-officiers de cavalerie également, dont il est dommage de priver l'armée à 32 ans, ne pourraient-ils pas, après une courte école d'aspirants, être investis lieutenants dans les colonnes ?

L'auteur termine en exposant la situation faite au futur parc par le projet de loi.

Le jury a trouvé ce travail fort intéressant. C'est une forte et intelligente étude qui fait honneur à son auteur. On peut regretter toutefois que les conclusions ne soient pas plus précises et plus personnelles, au lieu de s'appuyer surtout sur ce projet de loi qui est loin d'être définitif.

Le jury propose un prix de 200 francs.

Les propositions des jurés n'étant pas combattues, le président décachète les enveloppes contenant les noms des concurrents. L'auteur du travail sur les colonnes de parc est M. le lieutenant d'artillerie J. Vallotton, à Lausanne ; celui du tra-

vail sur la campagne de Russie, M. le premier lieutenant d'infanterie Fornallaz, à Yverdon.

L'assemblée applaudit avec sympathie. La séance est ensuite levée, et chacun, sur l'invitation du président, se rend dans le souterrain de Bonivard.

Illustre martyr, qu'a pensé ton âme, si peut-être elle revient voltiger sous ses voûtes qui, si longtemps, te couvrirent de leur ombre froide ? Au lieu du bruit des fers, le ténébreux écho répète le glouglou des flacons ; un généreux Madère que versent des Montreuses mignonnettes, remplace la cruche d'eau que t'apportait le geôlier, et l'obscurité sépulcrale dans laquelle s'endormaient tes souffrances est vaincue par la triomphante électricité.

Après l'apéritif, le solide. Dans la salle des gardes, où la moitié d'un chêne flambe dans l'immense cheminée, 180 couverts attendent. Ils n'attendent pas longtemps, et c'est avec entrain que l'on attaque l'excellent menu de M. Nicodet, propriétaire de l'hôtel du Parc. Le Petit Charlemagne, dans son antique donjon, ne s'est jamais rien offert de pareil.

Au dessert, M. le capitaine de carabiniers Chavannes est appelé à remplir les fonctions de major de table. Il le fait avec beaucoup d'esprit et d'entrain. Successivement il donne la parole à M. le colonel Ceresole, commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée, qui porte à la patrie un toast d'une haute éloquence ; à M. le lieutenant-colonel de Meuron, qui boit aux invités et remercie les autorités locales et nos camarades de Montreux de leur accueil hospitalier, et M. le conseiller d'Etat Cossy qui, au nom du canton de Vaud, célèbre la Confédération suisse ; à M. le syndic Vuichoud, à M. le capitaine d'artillerie Lardy, à M. Julien Dubochet, à M. le colonel Carrard.

Tous ces orateurs recueillent d'enthousiastes applaudissements.

Tel est en résumé le récit de cette journée. Elle laissera à tous le souvenir d'heures utiles et agréables et aura contribué à resserrer les liens d'amicale camaraderie qui unissent les officiers vaudois.

---

*Sous-section de Lausanne.* — Cette sous-section a composé comme suit son Comité pour l'exercice 1895-1896 :

Président : major d'artillerie Ruffieux ; membres : Alfred Estoppey, premier lieutenant d'infanterie ; Edmond Chavannes,



premier lieutenant d'infanterie; Durussel, lieutenant d'artillerie; de Weiss, lieutenant d'infanterie.

La Société organisera cet hiver, comme dans les années précédentes, un cours d'équitation.

---

*Sous-section de Vevey.* — Cette sous-section a constitué comme suit son Comité pour l'exercice 1895-1896 :

Président : Major d'infanterie Maillard; membres : capitaine d'infanterie Jaunin; lieutenant d'infanterie Arragon.

---

## ACTES OFFICIELS

---

**Nominations.** — M. le colonel Berlinger, de St-Gall, commandant la VII<sup>me</sup> division, a été nommé commandant du II<sup>me</sup> corps d'armée, en remplacement de M. Feiss décédé.

M. le colonel Georges Berlinger, à Ganterswyl, est né en 1841. Son brevet de colonel date du 20 décembre 1880. Il commandait la VII<sup>me</sup> division depuis le 10 décembre 1888.

— Le Conseil fédéral a appelé aux fonctions de chef de l'infanterie M. Auguste Rudolf, de Rietheim (Argovie), colonel divisionnaire et actuellement instructeur en chef de l'infanterie.

— Le Conseil fédéral a accepté la démission de M. le colonel Rudolf en qualité de commandant de la V<sup>e</sup> division; il a nommé, pour le remplacer, M. le colonel Arnold Keller, chef du corps d'état-major, de Berne, né en 1841, breveté colonel le 30 décembre 1885. Cette nomination n'a qu'un caractère provisoire, vu les fonctions qu'occupe M. Keller dans l'état-major.

M. le colonel Fritz Bühlmann, de Groshöchstetten (Berne), commandant de la VI<sup>e</sup> brigade d'infanterie (né en 1848, breveté colonel le 30 décembre 1891), est nommé commandant de la III<sup>e</sup> division.

M. le colonel Fréd. Locher, de Zurich, commandant de la XII<sup>e</sup> brigade d'infanterie (né en 1842, breveté colonel le 6 mars 1891), est nommé commandant de la VII<sup>e</sup> division.

— Le Conseil fédéral a nommé suppléants du tribunal militaire de la II<sup>me</sup> division MM. Auguste Jeanneret, lieutenant de carabiniers à la Chaux-de-Fonds, Robert de Weck, lieutenant de fusiliers à Fribourg, et Louis Meyer, fourrier de fusiliers à Fribourg.